



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EXCEPTIONNELLE DU 12 AVRIL 2023

Mesdames, Messieurs,

Les adhérents de l'USMV,

Les parents des adhérents,

Les Présidents de section,

Les membres du bureau,

Le Directeur,

Madame Pilichiewicz, Conseillère Municipale déléguée aux sports,

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte à 19h45 par le Président de l'USMV, Jean-Pierre Rouillé.

Elle va se dérouler selon l'ordre du jour suivant :

- 1) Quorum ;
- 2) Approbation du procès-verbal de l'AGO du 19 janvier 2023 ;
- 3) PROJET DE RÉSOLUTION : L'Assemblée Générale décide de fixer à 15€ par personne et par an le montant de l'adhésion à l'USMV à compter des inscriptions pour l'exercice 2023/2024. Cette adhésion ne peut être remboursée, même en cas d'annulation de l'inscription du fait de l'adhérent ou de l'association. – Vote.

### 1. Quorum

L'article 11-4 des statuts stipule que 1% des adhérents de l'USMV doivent être présents ou représentés pour que l'Assemblée Générale puisse se tenir. L'assemblée réunit 58 présents et 84 représentés, soit 142 votants. Le quorum étant atteint (3,43 %), elle peut valablement délibérer [annexe 1].



## 2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 janvier 2023

**Résolution 1 :** approbation du procès-verbal de l'AGO du 19 janvier 2023 dans sa rédaction portée à la connaissance des adhérents.

- *Contre : 0*
- *Abstentions : 2*
- *Le procès-verbal de l'AGO du 19 janvier 2023 est donc accepté par 140 voix sur 142.*

## 3. Projet de résolution

**Résolution 2 :** L'Assemblée Générale décide de fixer à 15€ par personne et par an le montant de l'adhésion à l'USMV à compter des inscriptions pour l'exercice 2023/2024. Cette adhésion ne peut être remboursée, même en cas d'annulation de l'inscription du fait de l'adhérent ou de l'association.

Le trésorier général, L. Franquet, donne lecture du projet de résolution et répond ensuite aux questions posées par les adhérents. Il explique que, pour faire face à la perte de recette liée à la baisse de 50K€ de la subvention municipale, un objectif de réduction de 10K€ des dépenses du Central a d'abord été fixé, puis il reste à trouver 40K€ ce qui peut être obtenu soit par une augmentation des cotisations des sections, soit par une hausse de 10€ de l'adhésion individuelle à l'association. L'objet de la résolution est précisément de porter de 5€ à 15€ le montant de cette adhésion.

Le président J.-P. Rouillé précise alors que le bureau de l'USMV avait fait connaître à la Ville son désaccord sur la baisse de la subvention municipale et il indique qu'à l'occasion d'une réunion tenue au mois de février, Monsieur le Maire s'est engagé à maintenir le montant de cette subvention à 100K€ pour l'exercice à venir 2023/2024.

L. Franquet rappelle enfin que l'USMV n'a pas pour but de réaliser des bénéfices mais qu'il lui faut équilibrer ses comptes. Si, à l'avenir, le montant de la subvention de la Ville devait être augmenté, une baisse des cotisations pourrait donc être envisagée.

Plus personne ne demandant la parole, il est procédé à un vote à bulletin secret. À l'issue du dépouillement effectué par trois membres de l'assistance, le Président annonce les résultats du vote.

- *Pour : 133*
- *Contre : 8*
- *Abstentions : 1*
- *La résolution est donc acceptée par 133 voix sur 142.*

Le président remercie les adhérents venus ce soir et clôture l'assemblée à 20h10.

Jean-Pierre Rouillé  
Président de l'USMV

Alain Rocheron  
Secrétaire Général de l'USMV





## PV DE L'AGO DU 12/04/2023

### Annexe 1 : liste des présents et représentés\*

Présents (58) : Baudienville Marguerite, Beltrami Laure-Anne, Bohin Thierry, Brefort Lysiane, Bruder Elouan, Caillaud Stéphane, Chanteur Isabelle, Chopard Cecile, Clement Alain, Curallucci De Peretti Léo, Da Glória Pedro, Debizet Bruno, Delon Enora, Delon Gildas, Delon Henri, Derouault Patricia, Deville Laurence, Douel Frédéric, Egal Suzanne, Epinoux Mireille, Feder Elisabeth, Fernandes Bartolo Amadeu, Fontaine Maxence, Franquet Anita, Franquet Luc, Furon Gael, Garrido Cyrille, Goujon Josette, Grand Catherine, Grenier Michael, Guillet Henri, Huet François Xavier, Ingratta Daniel, Leconte Bernard, Legeay Eric, Lopez Marie France, Martin Mathieu, Martin Thierry, Medard Katia, Morin Véronique, Ollivier Jean-Loup, Perrin Claude, Petrone Laurent, Pilichiewicz Paola, Rigollot Catherine, Rocheron Alain, Rouille Jean-Pierre, Seigne Christine, Selz François, Selz Françoise, Selz Marion, Servin Jean-Luc, Simenel Catherine, Steines Olivier, Tissier Sebastien, Deloison Sarah, Puche Tayra, Bartolo Simon.

Représentés (84) : Babelon Evelyne, Baudienville Bernard, Baudienville Sophie, Beltrami Manon, Beltrami Nathan, Bertrand Jean Louis, Besse Adrien, Billy Sylvie, Boukobza Marie José, Bourgoin Marie-Estelle, Mustaki Daniel, Brosset Astrid, Chabchoub Kamel, Chabchoub Mehdi, Beyssade Sylvie, Chaffal Jean-Louis, Chaffal Marie-Agnès, Chanteur Olivia, Chardon Vanessa, Chelli-Deville Yaël, Clouet Jean Francois, Crespel Jacqueline, Curallucci De Peretti Louise, Dainelli Roxane, Deloison Benjamin, Deloison Nathan, Dezetave Céline, Du Garreau Séverine, Duris Elena, Duris Sandra, Egal Dominique, Eginard Marc, Fayolle Nathalie, Gaborieau Aurelie, Gadefaix Jessica, Gaillarde Elisabeth, Garces Danielle, Gladieux Pierre, Goepp Suzanne, Grembowski Louis, Guillo Chantal, Hamahmy Rania, Hitzke Nadege, Hua Nathalie, Joly Colette, Jouanneaux Manola-Suzanne, Juignet Hugo, Juillet Aurélie, Keller Agathe, Keller Sébastien, Keller Séverine, Labatut Maryline, Labrune Stéphane, Le Douget Nicolas, Lemoine Alexia, Lesieur Christian, Leveilley Marie-Claude, Luciani Brigitte, Luciani Stéphane, Mahaut Cyril, Margala Jean Pierre, Marion Thomas, Mercier Zoe, Moreau-Deville Alix, Mottier Eric, Nacfer Gilles, Nacfer Liliane, Nantier Guillaume, Pelletrat De Borde Diane, Pero Matthieu, Perret Alice, Perrin Isabelle, Prat Charles-Emmanuel, Prohin Anne, Rieupeyrou Marie Christine, Rigollot Jean-Michel, Rocheron Elise, Saheb Tanguy, Saig Alain, Saliba Gaetan, Soubrat Jeanne, Vachon Laurence, Vieira Teresa.

\*L'article 11-4 des statuts de l'USMV stipule que 1% des adhérents doivent être présents ou représentés pour que l'Assemblée Générale puisse se tenir.

